



Règlement intérieur des activités

2023-2024

Adhésion :

L'adhésion à l'association C Mes loisirs est obligatoire pour s'inscrire et participer aux activités (16 € pour les adultes et 8 € pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans). Elle est valable un an du 01 septembre au 31 août de la saison en cours.

Annulation :

L'inscription définitive à une activité vaut engagement sur l'année scolaire complète. Passé les deux séances d'essai, l'adhérent doit supporter les conséquences financières d'une annulation ou d'un désistement qui serait de son fait. Passé ces séances ou en l'absence de liste d'attente, vous restez redevable de la totalité de la cotisation.

Assiduité :

Certaines activités qui nécessitent pour fonctionner un effectif minimum de participants imposent aux participants une exigence d'assiduité. Une séance que l'intervenant(e) serait contraint(e) d'annuler pour cause de sous-effectif ne peut donner lieu à un remboursement.

Calendrier :

Démarrage des activités au plus tôt la semaine du 11 septembre 2023, sauf indication contraire donnée lors de l'inscription. Clôture de la saison au plus tard la semaine du 17 juin 2024.

Questionnaire activités sportives :

Pour toute inscription à une activité de sport ou de danse, un questionnaire activités sportives est obligatoire. En cas de contre-indication nous nous accordons le droit de demander l'avis d'un médecin.

Cotisation :

D'un montant variable selon l'activité, la cotisation recouvre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'activité (assurance, mise à disposition des locaux, de l'intervenant et sous condition du matériel et/ou des fournitures, gestion administrative). Elle est annuelle et forfaitaire : même en cas d'absence de l'adhérent, elle reste due dans son intégralité à l'association C Mes Loisirs.

Données personnelles :

En application du règlement européen sur la protection des données (RGPD), l'association C Mes loisirs garantit la confidentialité des informations personnelles demandées pour toute inscription à une activité, la non-divulgaration de ces informations hors association C Mes loisirs et possibilité donnée à chaque adhérent d'obtenir leur modification ou leur effacement. Les adhérents sont informés que l'ensemble des données collectées ont pour seul usage de permettre le bon fonctionnement des activités de l'association C Mes loisirs et la conformité aux règles spécifiques qui régissent certaines d'entre elles (notamment concernant les mineurs). Leur suppression de nos fichiers s'effectue automatiquement au plus tard le 31 décembre de l'année N+1 en l'absence de réinscription.

Education populaire :

L'adhésion à l'association C Mes loisirs, association d'éducation populaire, a valeur d'engagement sur son projet et sur ses valeurs. En tant qu'adhérent, vous n'êtes pas simple usager, seulement bénéficiaire de son offre d'activités et de services. Vous êtes partie prenante de son fonctionnement démocratique, disposez d'un droit d'accès aux informations concernant sa gestion et, dans le cadre des dispositions prévues dans les statuts, participez lors de l'assemblée générale à toutes les décisions qui engagent son avenir.

Essai :

Chaque inscription à une activité donne droit à deux séances d'essai à l'issue de laquelle vous pouvez vous désister sous réserve d'en avoir informé l'association C Mes loisirs par mail à l'adresse : animation-famille@c-mes-loisirs.fr (pensez à conserver une trace de votre envoi !). Le règlement déjà effectué vous est alors intégralement restitué. En l'absence d'un mail d'annulation et/ou passé le délai de prévenance qui vous est indiqué (voir ci-dessous), toute inscription est considérée comme définitive et l'adhérent est redevable du paiement de 100 % de la cotisation annuelle.

Attention ! La non-participation à la première séance d'essai qui suit votre inscription doit nous être signalée : sans nouvelle de votre part après deux séances, le règlement de la cotisation sera encaissé.

Inscription :

Aucune inscription n'est considérée comme valable si :

- 1- N'est pas renseigné le formulaire d'inscription.
- 2- Ne sont pas réglées l'adhésion et la cotisation annuelle de l'activité choisie.

La signature de l'adhérent (ou de son représentant légal) vaut acceptation de l'ensemble des dispositions énoncées dans le document règlement intérieur des activités.

Accompagnement aux activités :

L'association C Mes Loisirs accompagne uniquement les enfants inscrits sur le temps périscolaire pour les activités se déroulant au centre d'animation.

Pour les activités à l'extérieur du centre, les parents devront accompagner leurs enfants.

Hors mercredi où nous assurerons l'accompagnement.

Mineur :

L'association C Mes loisirs n'engage sa responsabilité vis à vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui accompagnent leur enfant jusque devant le bâtiment doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant dans la salle et venir le rechercher à l'heure prévue.

Paiement :

Chèques, chèques-vacances (ANCV), et espèces sont acceptés. La cotisation annuelle d'une activité peut être réglée en 3 fois maximum si paiement par chèque. Aucun paiement échelonné n'est possible si règlement en espèces.

Remboursement :

L'association C Mes loisirs procède au remboursement total ou partiel d'une cotisation préalablement réglée par un adhérent uniquement dans les cas suivants :

- Déprogrammation d'une activité du fait de l'association C Mes loisirs, pour cause d'inscrit insuffisant ou pour tout autre motif lié à des contraintes d'organisation.
- Annulation d'une inscription du fait de l'adhérent, uniquement pour des motifs médicaux ou professionnels considérés comme « cas de force majeure » : maladie, accident, perte d'emploi, mutation professionnelle. Un justificatif sera dans tous les cas exigés. Le remboursement ne prend effet qu'au-delà d'un mois d'absence et à la date où est fourni le justificatif. Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.

Cas particuliers :

Aucun remboursement possible après le mois de décembre pour les activités travaillant sur un projet de création collective (Danse, Théâtre) si impossibilité pour l'association C Mes loisirs de remplacer la personne partie. Le montant de l'adhésion (8€ enfant, 16€ adultes) reste dans tous les cas acquis à l'association C Mes loisirs.

Séances :

Sauf exception signalée au moment de l'inscription, une activité est programmée chaque semaine de la saison, au plus tôt à partir du 11 septembre 2023 et au plus tard jusqu'au 17 juin 2024. Il s'interrompt pendant les périodes de vacances scolaires. Le nombre total de séances annuelles peut être variable d'une activité à l'autre. (Le plus souvent 30 minimum à 33 maximum) pour des raisons de politique tarifaire ou selon la conjonction des jours fériés.

Vol :

L'association C Mes loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels dans les locaux durant la pratique d'une activité. Il incombe aux adhérents de prendre leurs dispositions pour prévenir tout risque en ce sens.

Zut !

Interjection familière qu'utilise un adhérent de l'association C Mes loisirs quand il découvre sur le tard une disposition du règlement intérieur des activités qu'il n'avait pas lue avant de s'inscrire.

Signature du participant ou du responsable légal